

Sous-groupe D

Coalition des organismes pour les droits des aînés

1^{re} déclaration

Réunissant des organisations et des individus, nous cherchons à améliorer la qualité de vie des personnes âgées, et pour cela nous devons nous appuyer sur des faits. D'ici 2050, le nombre de personnes de soixante ans et plus sera plus grand que le nombre de jeunes de quinze ans et moins. Les soins médicaux sont en baisse, voire inexistant, dans certains pays ou certaines régions, dans les camps de réfugiés et dans les populations plus pauvres. Cela a des conséquences sur la détection et les soins des pertes cognitives et des affections physiques.

2^e déclaration

Avec l'avancée en âge, la participation active dans la société se transforme, et le besoin de l'aide des autres, particulièrement de la famille, s'accroît devant les diverses formes de fragilité qui se manifestent sans possibilité de retour à un état antérieur. La maltraitance est de plus en plus reconnue comme un problème important de la société et elle inclut la maltraitance financière. Le poids politique des personnes âgées et des aînés en perte d'autonomie est inexistant, ou, là où il y a des organisations comme la nôtre, il a peu d'influence malgré nos efforts.